

CLUB MÉTIERS

DÉCONSTRUCTION – DÉCHETS DU BTP

Lundi 9 octobre 2017

10h-13h

SNCF Réseau



ORDRE DU JOUR

- ▶ **Introduction – Actualités, rappel des objectifs du Club Métiers Déconstruction**
Cyrille BLARD, Chef de projet industrialisation des produits de dépose Direction Générale Infrastructure - Maintenance Réseau – SNCF
Claude LAVEU, Chargée de mission Développement Durable - EDF
Camille SAINT JEAN, Chargée de mission Economie Circulaire et Reporting RSE – ORÉE
- ▶ **Initiatives pour alimenter les réflexions sur les indicateurs de performance environnementaux/sociaux/prévention pour le suivi des chantiers de déconstruction :**
 - EDF : Pénélope SAUL, Responsable QSE Siège - Déconstruction/Désamiantage, Ingénieur en charge de la prévention et la gestion des déchets du CIT
 - Urban Resilience Platform : Aiden SHORT, Président Fondateur
 - Bouygues Construction : Thierry JUIF, Responsable du Pôle Ecoconception & Environnement
- ▶ **Travail collaboratif sur les indicateurs : des indicateurs de la construction à appliquer à la déconstruction ?**
- ▶ **Travail collaboratif sur la fiscalité incitative**

ACTUALITÉS

- Plateforme Pickmywastes => intégrée à notre panorama des plateformes de mise en relation de l'offre et de la demande de matériaux issus de la déconstruction => vient compléter la plateforme HESUS qui devient HESUS Store

Hesus Store (incluant Pickmywastes) => devient une solution intégrée depuis mi-septembre 2017	Internet : https://soldating.fr https://www.pickmywastes.com/	- Géolocalisation des terres - Recherche de filière de traitement (excavées et polluées) - Négociation - Calibrage logistique - Avec Pickmywastes, gestion également des matériaux issus de la déconstruction - Avec Altermat, étude de faisabilité de mise en remblai avec du recyclé	Ile de France	Pas de gestion contractuelle	Non	- Traçabilité provenance des terres et des matériaux - Qualité chimique des produits retraités - assurance collective en cas de préjudice environnemental
---	--	---	---------------	------------------------------	-----	---

ACTUALITÉS

- Plan d'Economie Circulaire 2017-2020 : la Ville de Paris **s'engage** ainsi dans le **développement de filières de réemploi et de recyclage pour ses bâtiments publics**
 - entreprendre une dizaine de chantiers de déconstruction, dans le public, avec pour objectif d'obliger tout porteur de projet à **réaliser un diagnostic de réemploi**, via les permis de construction ou de démolition, dès 2020.
 - recenser et cartographier les espaces disponibles qui pourraient être utilisés comme plateforme de conditionnement et stockage, mais aussi cartographier l'offre de stockage et de reconditionnement sur tout le territoire parisien d'ici 2020
 - répertorier les possibilités de réemploi et identifier les gisements de produits réemployables et mettre en relation les acteurs du réemploi

- **Benchmark européen sur la gestion des déchets du BTP :**

Le SR BTP va participer au projet mené par la FFB sur l'étude des modes de gestion des déchets du BTP dans différents pays européens :

- L'identification des instruments financiers et leurs impacts.
- L'organisation de la collecte et du recyclage (REP, démarche collective, initiatives des industriels, ...) Etc.

ACTUALITÉS

L'Association française des opérateurs sur co-produits industriels (Afoco) et de la branche BTP de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) jugent que le guide CEREMA sur l'acceptation des déchets de déconstruction du BTP est un frein à la valorisation des déchets => demandent des règles moins contraignantes

- analyses demandées pour s'assurer que les déchets ne présentent pas de risque pour l'environnement => traitement mécanique sur les plateformes ne modifie pas la composition chimique par rapport aux composants initiaux du béton
- encadrement des conditions de stockage des déchets => séparés par lots en fonction de leur famille et du type d'usage autorisé => possible uniquement sur les grandes plateformes



RÉPONSE À UNE QUESTION DU DERNIER CMDÉCONS : LE FONCIER UTILISÉ POUR L'ENTREPOSAGE TEMPORAIRE = ICPE ?

Démarche (dont détermination de la rubrique ICPE) à réaliser par l'opérateur du site receveur

Cela dépend :

- Des matériaux entreposés : sont-ils des déchets ou pas ? À comparer en fonction du regard de différentes parties prenantes : le générateur initial, le site de destination, les riverains etc...
- Si ce sont des déchets inertes ou non inertes et non dangereux ?
- De la quantité
- Du statut juridique du "foncier" recevant ces matériaux / déchets ? Attention si c'est un classement en terre agricole
- De la durée d'entreposage : à partir de 3 ans, le site est requalifiable en installation de stockage (décharge)
- Pour des petites quantités de déchets-matériaux inertes, une déclaration ICPE peut être faite en ligne via ce site : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33414>

Atelier collectif

Quels indicateurs pour montrer les bénéfices / externalités positives?

5 minutes pour les indicateurs :

- Environnementaux



- Sociaux/sociétaux



que vous trouvez pertinents pour le suivi des chantiers de déconstruction

Restitution

20 minutes



10 minutes : quels sont ceux qui pourraient montrer les bénéfices / externalités positives?

QUELS INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX POUR MONTRER LES BÉNÉFICES / EXTERNALITÉS POSITIVES?

- Quantification des déchets produits : inertes, non dangereux, dangereux
- Taux de réemploi in situ/sur un autre chantier (synergies)
- Taux de recyclage
- Consommation énergétique
- Émission de gaz à effet de serre => notamment optimisation logistique
- Consommation d'eau
- Risques pour la biodiversité
- Pollution de l'air (dont poussières)
- ...

QUELS INDICATEURS SOCIAUX ET SOCIÉTAUX POUR MONTRER LES BÉNÉFICES / EXTERNALITÉS POSITIVES?

- Création d'emploi local
- Risque pour la santé et la sécurité des travailleurs (accidentologie...)
- Risque de nuisance pour les communautés locales
- Risque de préservation des paysages et du patrimoine culturel local
- ...



FISCALITÉ INCITATIVE

L'ADCF, Amorce, le CNR et France urbaine – proposition d'un pacte national de l'économie circulaire

- Appliquer une TVA à 5,5% pour les services (prestations de prévention, de collecte sélective, de tri, de recyclage) contribuant à l'économie circulaire et les biens issus du recyclage
- Mettre en œuvre une réfaction de TGAP pour les collectivités et les entreprises performantes en terme de recyclage, au regard des objectifs de valorisation matière de la loi de transition énergétique, à recette fiscale constante.

Depuis 2014, intégration du coût du cycle de vie sur la passation des marchés publics.

⇒ Ces propositions peuvent-elles être valables pour les produits issus de la déconstruction? Sur quels périmètres (B2C?)?
⇒ En avez-vous d'autres?

ACCÈS ESPACE MEMBRES CLUB MÉTIERS DÉCONSTRUCTION

- Espace membre du Club : <http://www.oree.org/recyclage-valorisation/clubs-metiers.html> => Economie Circulaire > Clubs Métiers
- Se connecter avec les mêmes codes que l'espace adhérent du site ORÉE (sous réserve d'adhésion à ORÉE et de signature de la charte)
- Codes strictement personnels
- Me contacter en cas de perte de codes

Camille SAINT JEAN

Chargée de mission Economie Circulaire et Reporting RSE

saint-jean@oree.org - 01 48 24 31 39



AGENDA DES PROCHAINES DATES

- **14 novembre 2017 (9h30-13h) : Club Métiers Gestion des Déchets dans les ERP**
- **8 décembre 2017 (10h-13h) : Club Métiers Déconstruction**





MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

